

## ***L'Instrumentum Laboris*** **pour la première session du Synode** **Un guide de lecture**

Le Pape François a convoqué pour la période 2021 à 2024 un synode des évêques sous le titre *Pour une Église synodale : communion, participation et mission*. Il s'agit de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du synode des évêques, instance créée par Paul VI qui permet au Pape d'écouter l'avis des évêques de l'Église universelle. Organe consultatif, le synode des évêques n'a pas par lui-même d'autorité définitive en matière de foi et de mœurs.

L'actuel synode se distingue des précédents par sa longueur (deux sessions plénières sont prévues à Rome en 2023 et 2024), ses participants (outre des évêques, y sont convoqués d'autres membres du clergé, des religieux, religieuses et laïcs), et enfin son objet (plutôt que de traiter une question doctrinale ou pastorale spécifique, l'actuel synode se donne pour mission de restructurer entièrement l'Église). Ce synode se présente comme un « processus » vers une « Église synodale », où les subordonnés seraient davantage associés à l'exercice de l'autorité, à tous les niveaux.

Le 20 juin 2023, après diverses étapes de consultation, est paru *l'Instrumentum Laboris* (IL), « instrument de travail » pour la première session du Synode qui se tiendra à Rome en octobre 2023. Ce document indique les « priorités » (n° 10) dont devra s'occuper l'Assemblée synodale d'octobre : c'est sur cette base que le synode va « discerner les mesures concrètes à prendre pour continuer à grandir en tant qu'Église synodale », puis soumettre ces mesures au Pape (ibid.). L'IL constitue donc une étape importante, qui nous montre dans quelle direction travaille le synode.

Dans cette étude, l'Union Lex Orandi souhaite présenter un guide de lecture du synode et de son *Instrumentum Laboris*, élaboré par des contributeurs laïcs et clercs.

Après avoir présenté son contenu, il sera proposé une comparaison de la notion traditionnelle du synode avec celle que met en avant l'IL, et une analyse de la méthode appelée « conversation dans l'Esprit ». Le synode est ensuite étudié globalement dans son processus, avec ses difficultés méthodologiques, voire ses risques de dérive procédurales relevant d'une approche dialectique critiquable. Enfin, l'étude aborde des points théologiques controversés et souligne, en annexe, le détournement de plusieurs références magistérielles dans *l'Instrumentum Laboris*.

*L'Union Lex Orandi est un collectif d'associations qui partagent pour objectif la défense et la promotion de la Tradition et du Magistère Catholiques et s'engagent à agir par tous les moyens spirituels et temporels pour défendre les trésors de la Tradition liturgique de l'Église dont nous réclamons le bénéfice pour le bien des âmes ([www.lex-orandi.org](http://www.lex-orandi.org)).*



## I- Plan et contenu de l'*Instrumentum Laboris*

L'IL est divisé en deux sections de longueur inégale.

**La section A décrit ce qu'est une « Église synodale »**, ses traits caractéristiques (A.1) et sa manière de procéder, la « conversation dans l'Esprit » (A.2). À la fin de cette section relativement brève (pp. 7-18), un schéma assorti de dessins multicolores explique le processus.

**La section B indique les trois « questions prioritaires »** que l'Assemblée synodale devra étudier : « Communion, Mission, Participation ». Le document décrit d'abord ces trois priorités (pp. 19-24), puis fournit des fiches de travail correspondantes, qui constituent la plus grande partie de tout le document (p. 26-fin p. 60).

Pour chacune des trois priorités, les fiches de travail contiennent un grand nombre de questions, rédigées parfois en un langage difficile. Sans prétendre à l'exhaustivité, signalons ici certains des thèmes les plus notables :

- B.1. *Communion* : lutter contre le changement climatique, accueillir les pauvres, les personnes divorcées-remariées, polygames, LGBTQ+, ou victimes d'abus ; ouvrir davantage l'Église latine aux traditions des Églises catholiques orientales (p. ex. accès au presbytérat d'hommes mariés).
- B.2. *Mission* : pour une Église « tout entière ministérielle », « dépasser une vision qui réserve aux seuls ministres ordonnés (évêques, presbytres, diacres) toute fonction active dans l'Église » (B.2.2.a, p. 41), promouvoir les « ministères baptismaux », c'est-à-dire le ministère des laïcs, en particulier des femmes, en ouvrant éventuellement l'accès de celles-ci au diaconat.
- B.3. *Participation* : « renouveler le service de l'autorité » ; « faire évoluer... les processus de prise de décision », décentralisation et exercice de la synodalité dans les « Provinces et les Régions ecclésiastiques, les Conseils particuliers et surtout les Conférences épiscopales » (B.2.5.f, p. 55) ; enfin « renforcer l'institution du Synode ».

L'IL indique dans quelle perspective le synode doit étudier ces questions, au n° 15 (les soulignements sont de nous) :

*« Les trois priorités de la section B, développées à travers les fiches de travail correspondantes, couvrent des sujets vastes et d'importance majeure : beaucoup pourraient faire l'objet d'un Synode, ou l'ont déjà fait. Sur plusieurs d'entre eux, les interventions du Magistère sont également nombreuses et précises. Au cours des travaux de l'Assemblée, elles ne pourront être traités de manière exhaustive, et surtout indépendamment les unes des autres. Elles devront être abordées en fonction de leur relation avec le véritable thème des travaux, à savoir l'Église synodale. Par exemple, les références à l'urgence d'accorder une attention adéquate aux familles et aux jeunes n'ont pas pour but de stimuler une nouvelle réflexion sur la pastorale familiale ou la pastorale des jeunes. **Leur but** est d'aider à mettre l'accent sur la manière dont*



***la mise en œuvre d'Amoris laetitia et de Christus vivit<sup>1</sup> – ainsi que les conclusions des Assemblées synodales de 2015 et 2018 – représente une opportunité de cheminer ensemble en tant qu'Église capable d'accueillir et d'accompagner les familles et les jeunes, en acceptant les changements nécessaires dans les règles, les structures et les procédures. Il en va de même pour de nombreux autres thèmes qui émergent des discussions. »***

Les discussions du synode semblent donc cadrées par un but précis : faire accepter et appliquer les changements disciplinaires et institutionnels initiés sous le pontificat de François.

## **II- Les synodes dans la tradition de l'Église**

### **Le mot**

Afin de comprendre quel est l'objet du « synode sur la synodalité », examinons le mot, et la notion qu'il recouvre.

Diverses étymologies ont été proposées de ce mot <sup>2</sup>. « Synode », en latin *synodus*, vient du grec *sunodos*, mot formé du préfixe *sun-*, « avec, ensemble », et *odos* « chemin ».

Selon certains, *sunodos* impliquerait l'idée de « cheminer ensemble » et dériverait de *sunodia*, « voyage à plusieurs » ou « caravane ». C'était une manière habituelle de voyager au Proche-Orient, comme on le voit en Lc 2, 41-51. Sur le chemin de retour de Jérusalem, Marie et Joseph ne s'inquiétèrent pas de l'absence du jeune Jésus, « le croyant dans la caravane (*sunodia*) » (Lc 2, 44). Or, après un jour de marche, il manquait à l'appel. Ce qui a fait dire avec humour à un prélat français : « Jésus n'était pas dans le synode ».

Selon l'étymologie communément admise dans les dictionnaires de grec ancien et défendue par des théologiens comme L. Trichet, le mot « synode » évoque l'idée que des personnes *cheminent* depuis divers lieux pour se retrouver *ensemble*. « Comme le latin *concilium*, il désignait une assemblée de personnalités *réunies pour délibérer* <sup>3</sup> ». L'usage chrétien a réservé le mot aux assemblées où se traitent les affaires religieuses <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Faisant suite au synode de 2018 sur les jeunes, l'Exhortation apostolique post-synodale de François, *Christus vivit* (25 mars 2019), condamnait « toute discrimination » liée à l'« orientation sexuelle » (n° 42).

<sup>2</sup>

<sup>3</sup> L. Trichet, art. « synode », in *Dictionnaire Catholicisme*, Paris, Letouzey et Ané, 1996, t. 14, pp.690-695, p. 690. Les dictionnaires classiques Liddell-Scott-Jones, Bailly ou Pape citent une foule d'emplois de *sunodos* au sens de « rencontre » : assemblée, réunion, comparution simultanée des parties devant un tribunal, rapport conjugal, combat, conjonction d'astres... mais aucun emploi au sens de « voyage en compagnie ». Les deux étymologies que nous mentionnons sont signalées par le document de la Commission théologique internationale (CTI), *La synodalité dans la vie et la mission de l'Église*, 2018, n° 3. L'IL ne retient que celle de « marcher ensemble ». Pourtant, un partisan de la synodalité comme A. Borrás signale positivement l'étymologie avancée par A. Join-Lambert, « au sens de franchir le même seuil, de demeurer ensemble, donc de se réunir » (Alphonse Borrás, « La synodalité ecclésiale. Diversité de lieux et interactions mutuelles », in *Recherches de Science Religieuse*, 2019/2 [tome 107], p 280, note 12).

<sup>4</sup> Cf. art. « Conciles » in *Dictionnaire de théologie catholique*, éd. A. Vacant (et al.), Paris, Letouzey et Ané, 1908, t. 3, col. 636.



Ce qui confirme la justesse de cette deuxième étymologie est que le grec *sunodos* se traduit en latin par *concilium*, « convocation » ou assemblée <sup>5</sup>. En latin ecclésiastique les mots *synodus* et *concilium* sont très souvent synonymes, comme on le voit encore à Vatican II (cf *Gaudium et spes*, n°3). Dans son maître ouvrage sur les conciles, Karl-Joseph Hefele indique que les termes synonymes *concilium* et *sunodos* signifient au sens strict « une assemblée ecclésiastique, c'est à dire une réunion des chefs de l'Église régulièrement convoquée pour délibérer et statuer sur les affaires religieuses <sup>6</sup>. »

La synonymie de « synode » et « concile » manifeste bien leur sens premier d'assemblée convoquée pour délibérer. Le même mot désignait l'assemblée délibérante, qu'elle détermine le dogme et la discipline, ou qu'elle joue un rôle consultatif d'aide et de conseil. Ces deux fonctions distinctes n'étaient pas séparées à l'origine. On le comprend aisément d'après la nature même de l'institution conciliaire/synodale.

### La chose

Depuis les origines, l'usage est attesté dans l'Église de se réunir en assemblée, à différents niveaux (diocèse, ensemble de diocèses, royaume, patriarcat ou l'Église universelle) pour délibérer « sur les questions doctrinales, liturgiques, canoniques et pastorales <sup>7</sup> ». Comme le rappelle Ch. Munier : « *Les conciles sont des assemblées régulières d'évêques et autres dignitaires de l'Église aux fins de délibérer et de légiférer sur des questions ecclésiastiques. La représentation de l'Église universelle se réalise par le concile œcuménique, celle de territoires plus ou moins étendus par des conciles particuliers (généraux, pléniers, nationaux, provinciaux, etc.). L'institution des conciles est née tout naturellement du besoin ressenti, dès les origines de l'Église, par les responsables des communautés chrétiennes de se consulter sur les problèmes communs concernant la foi et la discipline. Dès le II<sup>e</sup> siècle, les évêques d'Asie se concertent au sujet du montanisme ; à la demande du Pape Victor (193-203), les conciles se réunissent dans le Pont, la Palestine, la Syrie, afin de se prononcer sur la date de Pâques <sup>8</sup>. »*

Cette tradition n'a rien pour nous surprendre. L'Église n'est pas organisée selon un modèle strictement « monarchique », mais selon une hiérarchie bien ordonnée qui confère le primat à l'évêque de Rome tout en lui associant l'ensemble des évêques, successeurs des apôtres. L'évêque diocésain n'est pas un pur délégué du pontife romain, mais il est proprement pasteur de son troupeau. De plus, l'Église jouit de l'assistance divine en matière de foi et de mœurs, lorsque ses membres proclament unanimement une vérité à croire ou une pratique à tenir. Cette unanimité se manifeste notamment dans les assemblées convoquées à cet effet – d'où l'intérêt de les réunir en cas de nécessité.

D'autre part, dans l'exercice du gouvernement, la tradition (et le simple bon sens) veut que les supérieurs convoquent régulièrement leurs subordonnés pour écouter leurs avis et faciliter la bonne application des directives. Ainsi, le concile de Trente demande aux évêques de réunir

<sup>5</sup> A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 2001, s.v. *concilium*.

<sup>6</sup> K.-J. Hefele, *Histoire des Conciles*, trad. française Paris, Letouzey et Ané, 1907, t. 1, p. 1.

<sup>7</sup> CTI, *La synodalité... op. cit.*, n° 4.

<sup>8</sup> Ch. Munier, art « Concile », in Angelo Di Bernardo, François Vial (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*, Paris, Cerf, 1990.



régulièrement leur clergé, sachant que ces assemblées favorisent le maintien de la discipline aussi bien que la tâche commune d'évangélisation.

Cela étant dit, doit-on en rester à cette vue générale, qui met dans le même sac conciles et synodes ? Le droit canonique récent permet une distinction utile.

## **Le droit**

Comme nous l'avons dit, la distinction de vocabulaire entre « concile » et « synode » est assez récente. Selon la terminologie du Code de droit canonique de 1983, les conciles régionaux ou universels, à leurs niveaux respectifs, exercent un pouvoir magistériel et disciplinaire, tandis que les synodes ont un rôle consultatif et d'assistance (voir ci-dessous).

Le droit actuel connaît deux formes d'institution synodale, sur le plan de l'Église universelle et au niveau local.

Le Synode des évêques a été institué par Paul VI au moyen du motu proprio *Apostolica sollicitudo* du 15 septembre 1965. Le *Code de droit canonique* de 1983 le définit ainsi :

« *Can. 342 – Le synode des Évêques est la réunion des Évêques qui, choisis des diverses régions du monde, se rassemblent à des temps fixés afin de favoriser l'étroite union entre le Pontife Romain et les Évêques et d'aider de ses conseils le Pontife Romain pour le maintien et le progrès de la foi et des mœurs, pour conserver et affermir la discipline ecclésiastique, et aussi afin d'étudier les questions concernant l'action de l'Église dans le monde.* »

Cette institution nouvelle repose sur un principe ancien, qui veut que le Pape recoure au conseil et à l'aide de collaborateurs pris parmi les évêques. Le synode des évêques a ainsi récupéré une partie du rôle joué traditionnellement par le collège des cardinaux.

Une instance analogue existe au niveau local, le synode diocésain, autrefois appelé concile diocésain. C'est la réunion officielle du clergé d'un diocèse (auquel le droit actuel adjoint certains laïcs choisis) pour délibérer sur les affaires de ce même diocèse sous l'autorité et la présidence de l'évêque. Son rôle est d'aider l'évêque à déterminer les moyens à mettre en œuvre pour le bien du diocèse, d'édicter des règles à appliquer à la situation locale<sup>9</sup>.

### **III- Synodalité et Église synodale dans l'*Instrumentum laboris***

Lorsqu'il définit la synodalité, l'IL ne reprend pas la tradition des synodes reçue dans l'Église, ni les formes définies par les derniers Papes ou par le droit canon, mais va bien au-delà : « *Par le Motu Proprio Apostolica sollicitudo (15 septembre 1965), saint Paul VI a institué le Synode en tant que « conseil permanent des évêques pour l'Église universelle ». Il accédait ainsi à la*

<sup>9</sup> Voir can. 460, et Commentaire du CIC de l'université de Navarre, livre II, Tit. II, chap. I.



demande de l'assemblée conciliaire d'assurer la participation des évêques à la sollicitude pour toute l'Église, en prenant soin de préciser que « ce Synode, comme toute institution humaine, est perfectible avec le temps ». Avec la Constitution apostolique *Episcopalis communio* (15 septembre 2018), le Pape François a mis en œuvre ce « perfectionnement » espéré, transformant le Synode d'un événement circonscrit à une assemblée d'évêques en un processus d'écoute articulé en étapes (cf. art. 4), dans lequel toute l'Église et tous les membres de l'Église – Peuple de Dieu, Collège des évêques, évêque de Rome – sont réellement participants (fiche B 3.5, IL p. 59). »

Comme l'a indiqué la *Commission théologique internationale* (CTI), le mot « synodalité » est un néologisme apparu très récemment dans le vocabulaire canonique ou théologique<sup>10</sup>. Il est absent des textes de Vatican II et, par exemple, du *Petit Robert*.

On ne trouve pas, dans l'IL, de définition précise de la synodalité ou d'une Église synodale. Dans l'introduction de l'IL, la synodalité est décrite comme un « marcher ensemble » (soulèvements dans l'original) : « *La première phase a renouvelé notre conscience que devenir une Église toujours plus synodale manifeste notre identité et notre vocation : marcher ensemble, c'est-à-dire faire synode, est la manière de devenir vraiment disciples et amis de ce Maître et Seigneur qui a dit de lui-même : « Je suis le chemin » (Jn 14,6) (IL n° 7).* »

On le voit, l'IL interprète la synodalité à la lumière de la première étymologie que nous avons mentionnée plus haut. Le qualificatif synodal est expliqué à l'aide d'une image : celle d'un groupe de personnes qui cheminent ensemble. Que nous dit cette image ? Dans la plupart des langues, on emploie le changement de lieu au sens figuré (ou métaphorique) pour désigner le changement en général. L'IL parle de se déplacer ensemble, d'un changement à l'échelle du groupe tout entier. On peut donc définir l'Église synodale comme une Église qui change, et la synodalité comme l'aptitude de l'Église à changer, ou à se laisser changer.

La section A non plus ne donne pas une définition de l'Église synodale ou de la synodalité. L'approche est plutôt descriptive : « *De l'écoute du Peuple de Dieu émerge une appropriation et une compréhension progressives de la synodalité, « de l'intérieur », qui ainsi ne se déduit pas de l'énonciation d'un principe, d'une théorie ou d'une formule, mais a pour point de départ une disponibilité à entrer dans un processus dynamique constructive [sic], respectueuse et priante de parole, d'écoute et de dialogue constructifs, respectueux et priants. À la base de ce processus, il y a l'acceptation, tant personnelle que communautaire, de ce qui est à la fois un don et un défi : être une Église de sœurs et de frères en Christ qui s'écoutent les uns les autres et qui, ce faisant, sont progressivement transformés par l'Esprit (n° 18).* »

On peine à dégager une notion claire de ce texte. En tout cas, la synodalité implique écoute et surtout changement, comme le montrent d'autres passages : elle exprime « un appel radical à la conversion, au changement, à la prière et à l'action qui s'adresse à tous » (n° 26).

La section A.1, énumérant un certain nombre de « Traits caractéristiques d'une Église synodale », permet d'affiner encore le portrait. « Une Église synodale », y lit-on,  
*... est fondée sur la reconnaissance de la dignité commune qui découle du Baptême [n° 20]*

<sup>10</sup> CTI, *La synodalité... op. cit.*, n° 6.



*... constitue un espace dans lequel la dignité baptismale commune et la coresponsabilité dans la mission ne sont pas seulement affirmées, mais exercées et pratiquées [n° 21] ...*  
*... est une Église de l'écoute [n° 22] ...*  
*... désire être humble. Elle sait qu'elle doit demander pardon et qu'elle a beaucoup à apprendre [n° 23] ...*  
*... est une Église de la rencontre et du dialogue [avec] tous ceux qui partagent l'unique Baptême [n° 24] ... avec les croyants d'autres religions et avec les cultures et les sociétés dans lesquelles elle s'insère [n° 25] ...*  
*... [est] une Église ouverte dans laquelle tous et toutes se sentent <sup>11</sup> les bienvenus [n° 26] ...*  
*... se nourrit sans cesse du mystère qu'elle célèbre dans la liturgie [n° 30] ...*  
*... est aussi une Église du discernement [n° 31].*

Cette énumération souligne un autre aspect de la synodalité. Elle exige que le groupe inclue toute personne. Aucune condition n'est indiquée pour s'insérer dans le groupe. Il semble possible que le groupe doive accueillir même celui qui ne s'ordonnerait pas au bien commun du groupe, ou qui ne voudrait pas en faire partie.

Enfin, notons que, en bonne logique ignacienne, tout se termine par un *discernement* (le mot avec ses dérivés apparaît 112 fois dans le document d'une soixantaine de pages). Or, qui discerne ? C'est l'autorité, et ultimement l'autorité suprême. Tout le processus synodal semble aboutir *in fine* à recevoir une décision du Saint-Père.

#### **IV- Une méthode : la « conversation dans l'Esprit »**

Au cours de ses étapes, le processus synodal utilise une méthode nouvelle, appelée « conversation dans l'Esprit » : « *Dans son sens étymologique, le terme « conversation » n'indique pas un simple échange d'idées, mais cette dynamique dans laquelle la parole prononcée et écoutée génère une familiarité qui permet aux participants et participantes de devenir intimes les uns avec les autres. La précision « dans l'Esprit » identifie le protagoniste authentique (n° 33).* »

Selon l'IL, la conversation dans l'Esprit se compose de « trois étapes fondamentales », toutes précédées de temps de prière :

*« La première est consacrée à la prise de parole de chacun et chacune, à partir de sa propre expérience personnelle relue dans la prière pendant le temps de préparation. Les autres écoutent en silence sans entrer dans des débats ou des discussions [...].*

*À nouveau, chaque membre du groupe prend la parole : non pas pour réagir et contrer ce qui a été entendu, en réaffirmant sa propre position, mais pour exprimer ce qui, au cours de l'écoute, l'a touché(e) le plus profondément et ce par quoi il ou elle se sent le plus interpellé(e). La troisième étape [...] identifier les points clés qui ont émergé et à dégager un **consensus** concernant les fruits du travail commun (nn° 37-39).* »

<sup>11</sup> L'IL souligne à juste titre que l'Église catholique s'adresse à tous et à toutes. Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés » (1 Tim 2, 4) par le Christ. Cependant, il fait un pas de plus en voulant non seulement que tous *soient* les bienvenus, mais que tous *se sentent* les bienvenus dans l'Église. On se réfère à un critère subjectif.



Une telle conversation diffère donc des échanges ou débats qui ont lieu dans un concile, un synode diocésain ou un conseil presbytéral. Il s'agit moins d'échanger des points de vue, de convaincre, de chercher le vrai ou le bien, que de créer une « familiarité », c'est-à-dire une mentalité de groupe ; de permettre à chacun d'exprimer son ressenti ; enfin de dégager les « points clés » et le « consensus » qui s'imposera à tous. Qui s'en chargera ? Le rôle central des accompagnateurs est indiqué à la toute fin de la section.

*« Compte tenu de l'importance de la conversation dans l'Esprit pour animer le vécu de l'Église synodale, la formation à cette méthode, et en particulier l'enjeu d'avoir des personnes capables d'accompagner les communautés dans cette pratique, est perçue comme une priorité à tous les niveaux de la vie ecclésiale et pour tous les baptisés, à commencer par les ministres ordonnés, et dans un esprit de coresponsabilité et d'ouverture aux différentes vocations ecclésiales. La formation à la conversation dans l'Esprit est une formation à être une Église synodale (n° 42). »*

Les pasteurs et les fidèles laïcs devront donc former et accueillir dans leurs diocèses, paroisses et communautés, des animateurs de conversation dans l'Esprit.

Suivant l'image du marcher ensemble, la conversation se définit par un but précis, faire un « pas en avant », c'est-à-dire un changement collectif : *« Mais s'il n'y a aucun pas en avant dans une direction précise, souvent inattendue, qui mène à une action concrète, il ne s'agit pas d'une authentique conversation dans l'Esprit (n° 33). »*

Tel est le critère de « discernement » qui permettra de dégager un consensus : si la « conversation » ne débouche pas sur une mise en œuvre des priorités synodales, c'est que l'Esprit Saint en est absent. Rien ne paraît devoir arrêter la marche en avant du processus synodal. Une réflexion mûrie dans la prière qui remettrait en cause les propositions de l'IL pourrait être récusée. L'IL affirme une volonté de lutter contre les abus de pouvoir et de conscience (n° 4). Heureusement, car, sans ces assurances, on craindrait de trouver le procédé plutôt coercitif...

Pour résumer notre analyse, une lecture attentive de l'IL permet de proposer la définition suivante de la synodalité : ***La synodalité est un processus d'écoute permettant de transformer l'Église pour la rendre plus inclusive, selon la direction de l'Esprit discernée par le Pape.***

### **Une méthode qui semble s'inspirer de la dynamique des groupes**

La « conversation dans l'Esprit » aboutit à « identifier les points clés qui ont émergé et [...] dégager un consensus concernant les fruits du travail commun, que chacun considère comme fidèle au processus et dans lequel il ou elle peut donc se sentir représenté » (n° 39). Cette description est une des caractéristiques de ce que l'on nomme la dynamique de groupe. Du reste, l'IL dit ouvertement que les méthodes issues des sciences psycho-sociales sont utilisées au long du synode : *« L'optique de la transparence et de la redevabilité (capacité à rendre compte) est fondamentale pour un exercice authentiquement évangélique de l'autorité et de la responsabilité. Cependant, elle suscite aussi des craintes et des résistances. C'est pourquoi il*



*est important de prendre en compte sérieusement, avec un esprit de discernement, **les découvertes les plus récentes des sciences de la gestion et du leadership** (IL, Fiche B.3.1.d – nous soulignons). »*

Notons l'emploi du mot « résistance » ...

L'expression « dynamique des groupes » remonte au psychologue américain Kurt Lewin (1944). Elle désigne les théories et les techniques qui visent à expliquer et à influencer le fonctionnement d'un groupe humain<sup>12</sup>. Leur finalité est de promouvoir des changements, selon le principe découvert par Lewin : « il est plus facile de modifier les habitudes d'un groupe que celles d'un individu pris isolément ». Selon Jean Maisonneuve, les expériences de Lewin l'ont amené à poser ce principe fondamental :

*« L'une des principales sources de la résistance au changement, c'est la crainte de s'écarter des normes de groupes. Voilà pourquoi, conclut Lewin, il est plus facile de modifier les habitudes d'un groupe que celles d'un individu pris isolément, même lorsqu'il ne s'agit pas d'une décision concernant un but commun, mais d'une décision concernant des conduites individuelles dans un cadre social. Lewin induit de cet ensemble de recherches une théorie importante concernant les équilibres sociaux et leurs transformations.*

*Qu'il s'agisse d'habitudes alimentaires ou professionnelles, de modes de commandement, de climat social ou de niveau de productivité, on se trouve – sauf dans les périodes de crises brusques – en présence d'équilibres quasi stationnaires.*

*Si l'on veut introduire un changement, il faut réussir à modifier cet équilibre dans un sens délibéré. On dispose alors de deux méthodes :*

- *soit augmenter les pressions dans le sens du changement,*
- *soit diminuer les résistances envers ce même changement.*

*Pratiquer exclusivement la première méthode aboutit presque toujours à des tensions, des conflits plus ou moins vifs. Il faut donc y associer la seconde méthode.*

*Comme nous savons que l'une des principales sources de résistance, c'est la crainte de s'écarter des normes traditionnelles, si les membres des groupes sont amenés à admettre ensemble la mise en question de ces normes, le processus d'évolution est amorcé<sup>13</sup>. »*

C'est pendant la Seconde Guerre mondiale, à l'occasion d'une demande du gouvernement américain, que Lewin utilisa pour la première fois sa méthode (nous soulignons) :

*« Certaines habitudes concernant la consommation de la viande s'étaient avérées fâcheuses du point de vue économique après l'entrée en guerre des États-Unis en 1943 : il s'agissait d'amener les Américains à consommer davantage d'abats – nourriture très méprisée et impossible à conserver – pour éviter le rationnement des autres morceaux.*

*Sollicité par les services officiels, Lewin eut l'idée de comparer deux moyens d'intervention en faveur de la consommation des abats, dans le cadre de clubs féminins où se réunissaient régulièrement les ménagères de petites villes : d'une part, des conférences portant sur les mérites nutritifs des abats et sur les moyens culinaires permettant d'améliorer leur préparation*

<sup>12</sup> Selon l'encyclopédie en ligne Wikipédia, la dynamique de groupe est du ressort de la psychologie sociale et désigne « l'étude (description et analyse) des mécanismes et processus spécifiques aux groupes » ainsi que « l'intervention au sein de groupes dans le but de faciliter la compréhension des processus qui s'y développent, et ce afin de **générer un changement** qui aura des effets sur le groupe ou ses membres » (nous soulignons).

<sup>13</sup> Jean Maisonneuve, *La dynamique des groupes*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1968, p. 43.



et leur présentation ; d'autre part, **des exposés-discussions où, après une information plus brève, les femmes étaient invitées à poser des questions et à discuter entre elles des essais possibles sous la conduite d'un animateur.**

*On a constaté que les effets sur l'augmentation de la consommation étaient parfois dix fois supérieurs avec la seconde méthode (30 % contre 3 %).*

*Ces résultats ont été confirmés par d'autres études, concernant cette fois la comparaison entre l'effet d'instructions diététiques données individuellement par des médecins et l'effet de prises de décision effectuées par de petits groupes sous la conduite des mêmes médecins : il s'agissait d'engager les jeunes femmes, accouchées dans un hôpital rural, à donner précocement à leur bébé de l'huile de foie de morue et des jus de fruits, au lieu de les maintenir longtemps (comme elles le furent elles-mêmes) à un régime exclusivement lacté. Les contrôles ultérieurs révèlent que les mères qui s'étaient décidées à l'issue d'une discussion à adopter ce nouveau régime le pratiquaient effectivement dans une proportion de 85 à 100 %, tandis que celles qui avaient reçu des instructions individuelles ne le pratiquaient que dans une proportion de 40 à 50 %<sup>14</sup>. »*

Ces exemples fondateurs restent significatifs. Dans certaines pratiques de la dynamique des groupes lewinienne, il semble que l'« écoute » serve d'abord à désamorcer les résistances, et n'implique de soi aucune prise en compte de l'avis exprimé.

Par la suite, la dynamique des groupes fut appliquée au monde du travail, d'abord aux États-Unis, puis en Europe dès les années 1970, dans le cadre de séminaires de formation, notamment afin d'opérer les « remises en cause nécessaires au changement<sup>15</sup> ». Les psychosociologues l'expérimentèrent ensuite pour favoriser le changement social.

## **Des questions non résolues**

L'actuel synode semble bien se proposer de changer la structure fondamentale de l'Église pour la transformer en une nouvelle « Église constitutivement synodale » (p. 51). Cela sous-entend d'une certaine façon que l'Église suit une voie au moins en partie erronée et doit changer radicalement de direction. Le peu de cas que l'IL fait de la tradition et des institutions canoniques, même récentes, le confirme.

Le synode se présente comme un processus, un chemin. Son but affiché est que, à tous les échelons de l'Église, les subordonnés soient davantage consultés et associés à l'exercice de l'autorité. Voilà la « synodalité ». Cependant, ce but affiché soulève deux graves questions :

1. On affirme qu'il faut écouter le peuple de Dieu, éviter le cléricalisme, bâtir une Église synodale ; mais a-t-on écouté l'ensemble du peuple de Dieu pour lui demander s'il voulait être écouté, et s'il voulait transformer l'Église en une « Église synodale » ? Hélas, non. Le synode est un processus décidé en grande partie par des clercs, appliqué par des clercs et dirigé par des clercs (fût-ce au moyen de laïcs placés par eux).

2. Si le but est de réformer les structures, pourquoi mélanger à ce processus des changements qui concernent la morale sexuelle (accès des pécheurs publics aux sacrements,

<sup>14</sup> J. Maisonneuve, *op. cit.*, p. 42.

<sup>15</sup> J. Maisonneuve, *op. cit.*, p. 88.



homosexualité, polygamie ?) On ne voit pas le rapport. La réforme des structures est-elle liée à une « ouverture » décisive en matière morale, qui ouvre la voie au laxisme ?

La méthode employée, la « conversation dans l'Esprit », n'est pas moins problématique. Des hommes d'Église imposent massivement une méthode issue des sciences humaines, méthode dont les sociologues eux-mêmes reconnaissent les limites et les dangers potentiels. Citons par exemple Jean Maisonneuve (nous soulignons) :

*« Nous touchons ici aux fondements non seulement cliniques, mais axiologiques, de ce qu'on nomme « formation ». Ces fondements consistent précisément à nos yeux dans la valeur de l'élucidation [= rôle de l'animateur] comme source de **libre évolution** et dans le **rejet de toute procédure manœuvrière**, quels que soient les motifs dont elle se pare et les formes qu'elle revêt.*

*À cet égard, il faut noter combien le moniteur se trouve exposé à des tentations démiurgiques, susceptibles de le gratifier. Les sources en sont multiples : curiosité (« expériences pour voir » ...), appétit de domination ou de séduction, exhibitionnisme psychologique, souci de prestige, narcissisme personnel.*

*Contre ces impulsions, il se doit de rester vigilant et d'avoir entrepris lui-même une formation suffisante. Quant à son langage, prévaudra le souci de s'appuyer exclusivement sur le mode du langage de groupe, en évitant d'y substituer quelque jargon <sup>16</sup>. »*

Autre difficulté, la « conversation dans l'Esprit » situe les échanges au niveau subjectif du vécu et du ressenti, non à celui d'un jugement objectif de l'intelligence, fondé sur la nature des choses. Cet abandon de la rationalité est préoccupant et peu conforme à la dignité du chrétien. En particulier, prétendre discerner la volonté de Dieu en ayant pour principal critère les expériences personnelles semble très discutable et dangereux.

La méthode synodale voudrait « contribuer à créer une culture de prévention des abus de toutes sortes ». Mais n'ouvre-t-elle pas la porte aux dérives et aux manipulations, voire au viol des consciences, lorsqu'on affirme a priori que le consensus obtenu sera la voix de l'Esprit Saint ?

---

<sup>16</sup> J. Maisonneuve, *op. cit.*, p. 117.



## V. Les ambiguïtés procédurales de la méthode

Le synode se définit lui-même comme un processus. Comme tout processus, il invite à s'interroger sur les mécanismes qu'il met en jeu. Puisque la grâce ne détruit pas la nature, mais la présuppose, comprendre correctement le synode implique aussi de l'étudier en tant qu'événement humain.

Une analyse de la dimension psycho-sociale du synode peut se faire à trois niveaux de lecture :

- Le synode comme processus : quelles en sont les étapes et dans quelle mesure ont-elles permis de donner la voix aux différentes composantes de l'Église ?
- La socio-dynamique à l'œuvre dans le synode : quelles observations peut-on faire à ce sujet ?
- La dynamique propre au synode : le processus synodal s'apparente-t-il à un processus d'évolution ou de rupture ? Reflète-t-il une pensée dialectique proche de Hegel et Marx ?

L'analyse des documents du Secrétariat du synode, en particulier l'*Instrumentum Laboris* (IL) et son document de présentation (FAQ), le Document pour l'Étape Continentale (DEC) ainsi que, pour la France, la Collecte des synthèses synodales, permet cette mise en perspective.

### La dimension dynamique du synode

Il faut d'abord rappeler la difficulté d'étudier le processus synodal actuel, tant les principales définitions qu'en donne l'IL sont floues, sans doute volontairement. Toutes les définitions qui tentent de décrire la synodalité ne fournissent pas d'autre indication que sa dimension programmatique : la synodalité est un projet à mettre en œuvre avant d'être un concept à définir. Notre propos sera donc ici d'analyser au point de vue humain le déroulement du processus synodal, qui procède en six étapes. Nous n'en sommes aujourd'hui qu'à la quatrième.

### Cinq étapes

**La première étape (mai-août 2022) fut une étape de consultation locale** et de « consultation numérique ». La « *consultation locale du Peuple de Dieu* » a consisté, dans tous les diocèses, à ouvrir des débats au sein des communautés sur une série de thèmes tels que, dans l'Église, l'écoute, la prise de parole, la célébration, le partage de la responsabilité, l'autorité et la participation, discerner et décider ou encore l'œcuménisme ou bien le dialogue dans l'Église et la société... Ces débats ont donné lieu à des synthèses diocésaines de dimensions et de structures variées, qui ont servi de matériaux à la rédaction d'une « *collecte des synthèses synodales* » par les conférences épiscopales et les structures collégiales des Églises orientales. L'ensemble de ces documents a été l'objet d'un traitement que le secrétariat du synode résume ainsi : « *le Secrétariat du Synode a reçu les synthèses de 112 des 114 Conférences épiscopales et de toutes les 15 Églises catholiques orientales, en plus des réflexions de 17 des 23 dicastères de la Curie romaine, ainsi que celles des supérieurs religieux (USG/UISG), des instituts de vie consacrée et de sociétés de vie apostolique, des associations et des mouvements de fidèles*



laïcs. En outre, plus d'un millier de contributions sont parvenues de particuliers et de groupes, ainsi que des informations recueillies sur les médias sociaux grâce à l'initiative du "Synode digital" (DEC §5). Ces données masquent mal un taux de participation dramatiquement bas : en Pologne, pays traditionnellement catholique, sur 32,5 millions de baptisés seuls 100.000 fidèles polonais – essentiellement des laïcs engagés selon un rapport de la conférence épiscopale polonaise – ont pris la peine de répondre au questionnaire envoyé dans chaque paroisse, soit un taux de participation inférieur à 1%. En France, sans avoir communiqué de statistiques, la Conférence des Evêques a reconnu à mi-mot une faible participation : « *Nous n'ignorons pas les manques, les combats, les blessures qui se révèlent dans le chemin synodal et nous sommes conscients que le processus synodal n'a pas atteint tout le peuple de Dieu dans sa diversité, en particulier les jeunes générations.* <sup>17</sup> ». A titre d'exemple, le diocèse de Soissons a décompté 2460 contributions pour une population de 320.000 catholiques environs, soit un taux de participation de 0,75%. Autre exemple : dans une paroisse de l'Île de France, Saint Jean-Baptiste-en-Josas, les plus de 65 ans représentaient 40% des 57 fidèles ayant participé à la démarche synodale contre 0% pour les fidèles de 20-30 ans.

**La deuxième étape (août 2022-mars 2023) s'est appelée « Etape continentale ».** « *Le DEC a été renvoyé aux Églises locales du monde entier, les invitant à en discuter pour ensuite se réunir et en parler lors des sept Assemblées continentales, tandis que le travail du Synode digital se poursuivait également* » (IL §3). Ces assemblées continentales synodales se sont réunies, composées par endroit d'évêques et de non-évêques (représentants du clergé, des instituts religieux, de laïcs) et ont produit des « documents finaux » : « *L'objectif était de se concentrer sur les idées et les tensions qui résonnaient le plus fortement avec l'expérience de l'Église sur chaque continent et d'identifier celles qui, du point de vue de chaque continent, représentaient les priorités à aborder lors de la Première Session de l'Assemblée synodale* » (IL §2). L'Assemblée continentale européenne s'est tenue à Prague (République Tchèque) du 5 au 9 février 2023 avec 240 participants, celle d'Amérique du Nord à Orlando (Etats-Unis) du 13 au 16 février a réuni les représentants de 268 diocèses, en Afrique, 200 participants se sont retrouvés à Adis Abeba (Ethiopie) du 02 au 04 mars 2023, l'étape continentale océanique s'est tenue dans les îles Fidji du 5 au 9 février 2023, celle d'Amérique Latine et des Caraïbes du 17 au 22 mars en Colombie et la réunion continentale asiatique s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 23 au 27 février et a utilisé l'intelligence artificielle pour établir la synthèse des interventions. Les Eglises orientales, pour leur part, ont tenu leur assemblée à Beyrouth (Liban) du 13 au 18 février 2023.

**La troisième étape** a consisté, pour le Secrétariat du synode, à rédiger entre mars et juin 2023 un ***Instrumentum Laboris*** d'une soixantaine de pages, structuré en deux parties. La première vise à décrire les caractéristiques d'une Église synodale à partir des contributions de l'étape continentale, et propose, comme nous l'avons vu, la « méthode synodale » de travail collaboratif intitulée *la conversation dans l'Esprit*. La deuxième partie s'articule en trois « *questions prioritaires pour une église synodale* », comportant chacune cinq fiches de travail rédigées selon la même structure : pour chaque fiche, un exposé synthétique, une « *question*

<sup>17</sup> Document d'accompagnement de la collecte des synthèses synodales, Assemblée des Evêques de France, 15 juin 2022



*de discernement* » générique et des « *suggestions pour la prière et le discernement* » sous forme d'une série de questions induisant un point de réflexion ou de transformation concernant l'Église. Cela donne un document touffu, sans prétention magistérielle. Ce qui frappe toutefois à sa lecture est la vision transformatrice qu'il propose : les questions posées n'appellent pas à un débat de fond, elles portent pour l'essentiel sur le « comment faire » et non pas sur le « pourquoi faire ».

**La quatrième étape** est celle de la Première session de la XVI<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, réunie à Rome du 4 au 29 octobre 2023. Le terme de synode des évêques est d'ailleurs impropre, puisque le Saint Siècle a décidé de la participation de non-évêques, clercs et laïcs, à cette assemblée générale. Les participants seront réunis à la fois en séances plénières et en groupes linguistiques d'environ 12 personnes. En séances plénières seront abordées les questions sous-tendues par le thème « *Pour une église synodale* ». Ce terme est utilisé au moins 100 fois dans l'IL, alors que le terme d'Église catholique l'est à peine plus de 11 fois... En groupes linguistiques, les participants n'auront à traiter qu'une seule des cinq fiches que comportent chacune des trois thématiques (communion, mission, participation). Il est vraisemblable que la synthèse sera faite par le Secrétariat du synode, de sorte que les évêques n'auront que peu ou pas l'occasion de donner leur avis de successeurs des apôtres sur la globalité du projet synodal. Programmée pour les discussions en séance plénière, la transformation de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine en église synodale est posée comme un postulat : elle n'a pas besoin d'être démontrée mais doit être prise comme un acquis. En groupes linguistiques, il sera demandé aux participants d'identifier des mesures concrètes à prendre en ce sens. Enfin, la « méthode synodale » de la *conversation dans l'Esprit* est préconisée pour guider toutes les discussions afin d'aboutir à un consensus dépassant les tensions entre de possibles positions contradictoires. Quand on sait que, au plus fort de la crise arienne au IV<sup>e</sup> siècle, Saint Athanase, champion de l'orthodoxie de la foi catholique, fut condamné par trois assemblées successives composées majoritairement d'évêques pro-ariens, on hésite à croire qu'un tel mode d'organisation puisse être favorable à l'affirmation sans compromis de la sainte doctrine catholique par un évêque...

**La cinquième étape** interviendra en octobre 2024 avec la 2<sup>e</sup> session de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, sans doute composée selon les mêmes modalités. Elle aura pour objectif de rédiger un document final qui sera présenté au Saint Père.

**Enfin, la dernière étape sera la possible publication par le Saint Père d'un document**, du type Exhortation apostolique post-synodale ou Encyclique, où il pourrait décider pour l'Église universelle les transformations à adopter de façon à mettre en œuvre tout ou partie des suggestions qui auront été produites dans le document final. Dans les documents du synode, cette étape est d'ailleurs considérée comme optionnelle, le DEC indiquant déjà, à partir de 2025 : « *l'Église poursuit la mise en œuvre de sa dimension synodale* » ...



## « Écoute » avec filtre

En considérant l'ensemble de ce processus, on est troublé par sa dimension exclusivement dynamique, comme si les questions soulevées à chaque étape ne pouvaient pas trouver d'autre issue qu'une « mise en œuvre » de la synodalité dans l'Église. Non seulement le processus semble inéluctable quant à son issue, mais il apparaît en outre volontairement réducteur des nuances et des controverses.

La lecture du DEC, par exemple, démontre que les collectes diocésaines compilées par les différentes Conférences épiscopales n'ont pas convergé vers des propositions unanimes. Au contraire, on y trouve des points de vue contrastés, dont le DEC rend compte par endroit : « Les synthèses montrent clairement que de nombreuses communautés ont déjà compris la synodalité comme une invitation à écouter ceux qui se sentent exilés de l'Église. (...) Le sentiment de ne pas se sentir chez soi dans l'Église caractérise également ceux qui ne se sentent pas à l'aise avec les développements liturgiques du Concile Vatican II. » (DEC §38) ; « Malheureusement, la célébration de l'Eucharistie est aussi vécue comme un motif de division au sein de l'Église. Dans le domaine liturgique, la question la plus fréquente est celle de la célébration de la messe pré-conciliaire". Plusieurs regrettent les restrictions à l'utilisation du Missel de 1962 » (DEC §92) ; ou encore : « Il y a un phénomène nouveau dans l'Église qui est une nouveauté absolue au Lesotho : les relations entre personnes de même sexe. [...] Cette nouveauté est inquiétante pour les catholiques et pour ceux qui la considèrent comme un péché. Il est surprenant de constater que certains catholiques du Lesotho ont commencé à pratiquer ce comportement et attendent de l'Église qu'elle les accepte, eux et leur façon de se comporter [...] » (DEC §39). Mais dans l'IL, ces positions nuancées ont disparu. Tout au plus, s'agissant de la liturgie, est-il écrit : « C'est dans l'action liturgique, et en particulier dans la célébration de l'Eucharistie, que l'Église fait chaque jour l'expérience d'une unité radicale dans une même prière, mais dans la diversité des langues et des rites : un point clé de la synodalité » (IL 47), et ailleurs : « Comment gérer de manière constructive les tensions et les malentendus qui peuvent surgir entre fidèles de cultures et de traditions différentes ? » (IL, B1-3, §7).

Quant aux problèmes moraux soulevés par la prétention de personnes homosexuelles à voir leurs pratiques être acceptés par l'Église, elle est purement et simplement remplacée par la question suivante : « A la lumière de l'Exhortation Apostolique post-synodale *Amoris laetitia*, quelles mesures concrètes sont nécessaires pour atteindre les personnes qui se sentent exclues de l'Église en raison de leur affectivité et de leur sexualité (par exemple, les divorcés remariés, les personnes vivant dans des mariages polygames, les personnes LGBTQ+, etc.) ? » (IL B1.2, §6).

Le document accompagnant la collecte synodale française, rédigé par la Conférence des évêques de France, offre un autre exemple significatif. Outre des points positifs, il signale les manques qui entachent la démarche synodale : absence de participation des jeunes, occultation de certains aspects de l'eucharistie, etc. : « Nous avons aussi à nous demander pourquoi certaines richesses spirituelles chrétiennes sont soit ignorées soit dévalorisées, par exemple, l'eucharistie en tant que sacrifice de Jésus, les sacrements, la vie consacrée, le célibat des prêtres, le diaconat. Nous constatons également que la famille comme lieu d'apprentissage



*de la fraternité n'est pas évoquée* <sup>18</sup>. » Aucune de ces nuances n'apparaît dans l'IL, qui vante au contraire une participation unanime au projet d'église synodale : « *L'une des raisons de l'émerveillement constaté au cours de la première phase est précisément liée à la possibilité de contribuer : « Puis-je vraiment faire quelque chose ? »* (IL, B2).

Il semble qu'entre les collectes des synthèses synodales et la rédaction de l'IL se soit opéré un filtrage et un nivellement des aspérités. Cela est implicitement confirmé par le DEC : « *(Les) documents ont été distribués à un groupe d'experts : hommes et femmes, évêques, prêtres, hommes et femmes consacrés, laïcs, de tous les continents et aux compétences disciplinaires très diverses. Après avoir lu les documents, ces experts se sont réunis pendant près de deux semaines avec l'équipe de rédaction (...). Ensemble, ils ont travaillé dans une atmosphère de prière et de discernement pour partager les fruits de leur lecture en vue de la rédaction (du) Document pour l'Étape Continentale (DEC) »* (DEC §5). L'IL, comme le DEC, est donc le produit d'un « *discernement* » des « *experts* »...

### **L'altération de l'identité épiscopale de l'assemblée**

Le deuxième biais méthodologique qui ressort du processus synodal est l'altération de l'identité propre au synode des évêques que provoque la présence de non-évêques : clercs, religieux, religieuses et laïcs hommes ou femmes. La psychosociologie et les neurosciences insistent avec raison sur l'importance de la relation dans la communication entre des acteurs. En modifiant la qualité de la relation entre eux, on modifie le contexte dans lequel les communications prennent un sens pour eux. Selon la recherche psychosociale, le sens naît d'une mise en relation entre la communication qui se fait et le contexte dans laquelle elle se fait. Dans une situation de communication comme une réunion synodale, les acteurs communiquant entre eux ne peuvent pas ne pas se référer à leurs positionnements respectifs. En introduisant volontairement des non-évêques et mêmes des femmes laïques dans une assemblée prévue pour réunir les successeurs mâles des douze Apôtres, les organisateurs du synode modifient consciemment un des paramètres du sens qui sera donné à la communication entre les acteurs.

La composition du synode se prête particulièrement à cette altération de l'identité de groupe. Sur les 364 membres, 120, soit presque un tiers, ont été désignés par le Pape, et 96 non-évêques au rang desquels cinq femmes et cinq hommes consacrés. Parmi les délégués choisis par le Pape figurent le Cardinal jésuite Jean-Claude Hollerich, Archevêque de Luxembourg et rapporteur spécial du synode. Il siègera aux côtés d'un autre Cardinal Jésuite, Michael Czerny, Préfet du Dicastère pour le service du développement humain intégral. Un cardinal jésuite nommé par le Pape, Monseigneur Luis Francisco Ladaria Ferrer, ancien préfet du Dicastère pour la doctrine de la foi, a pour sa part refusé de siéger au synode à la suite d'un récent revirement romain au bénéfice de l'ex-jésuite Marko Rupnik, pourtant accusé d'agressions sexuelles par plusieurs religieuses<sup>19</sup>. Parmi les autres nominations pontificales, on trouve le Père jésuite Antonio Spadaro, directeur de la revue *La Civiltà Cattolica*, le jésuite James Martin,

<sup>18</sup> Conférence des évêques de France, Document d'accompagnement de la collecte des synthèses synodales, 15 juin 2022.

<sup>19</sup> Monseigneur Ladaria Ferrer a été remplacé par le Pape par deux représentants de l'église patriotique chinoise inféodée au parti communiste.



icône de la communauté LGBT, ou le théologien jésuite français Christoph Théobald, promoteur d'une synodalité étendue dans l'Église, « expert » au synode sans droit de vote. Avec 22 jésuites et 2 xavières, la famille ignatienne représente à elle seule plus de 6% des participants au synode, la plus importante minorité au sein de l'assemblée.

Plus de 50 femmes participeront au synode avec droit de vote à divers titres, soit la moitié des participants non évêques, représentant un nombre presque identique à celui des cardinaux présents. Deux femmes figurent parmi les présidents délégués, c'est-à-dire ceux qui président l'Assemblée du synode au nom et par l'autorité du Pontife lorsqu'il n'est pas présent : Sœur María de los Dolores Palencia Gómez, originaire du Mexique, de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon, spécialiste des communautés ecclésiales de base et des migrations, et sœur Momoko Nishimura, Missionnaire des Serviteurs de l'Évangile de la Miséricorde de Dieu, traductrice de l'encyclique Fratelli Tutti en japonais. Deux françaises disposeront du droit de vote : Anne Ferrand, laïque consacrée dans le diocèse de Rodez et la secrétaire adjointe du Synode, la religieuse xavière Nathalie Becquart. Cette dernière a fait le 3 avril 2022 une présentation du synode au *Ministère des Nouvelles Voies*, une association créée en 1977 qui promeut les droits des homosexuels et des transgenres dans l'Église, et dont les initiateurs, un prêtre et une religieuse, avaient été interdits de ministère par la congrégation pour la doctrine de la foi en 1999.

Le dominicain français Hervé Legrand, un spécialiste de l'œcuménisme qui plaide pour l'extension de la collégialité dans l'Église, sera parmi les huit « invités spéciaux » sans droit de vote, aux côtés du Prieur de Taizé et d'un responsable italien de l'ONG « Mediterranea Saving Humans ». Le synode comportera également 12 délégués d'autres confessions chrétiennes. Le père dominicain Timothy Radcliffe, ancien Maître général des Frères Prêcheurs de 1992 à 2001 et théologien britannique aux positions controversées sur l'homosexualité<sup>20</sup>, est répertorié en tant qu'assistant spirituel, une fonction sans droit de vote au Synode. Il prêchera la retraite spirituelle de trois jours qui précèdera l'ouverture de l'assemblée synodale.

Le bouleversement du positionnement des acteurs les uns par rapport aux autres induit par la composition du synode ne peut que modifier les interactions entre eux en renforçant l'effet de conformité qui répond au besoin d'appartenance au groupe. L'effet Janis, ou « pensée de groupe », désigne un comportement par lequel des individus se rallient à la position ou au jugement d'un collectif, indépendamment de leur propre opinion. Cela conduit à une assimilation des différentes opinions individuelles en une opinion de groupe partagée ou tacitement acceptée. La résistance à cet effet de conformité voulu et fabriqué ne pourra se produire que si une voix s'élève pour assumer d'occuper une position d'autorité, en invoquant le Magistère ou la Tradition. Mais cette voix pourra s'exposer dans ce cas à une « remise en place » à l'occasion d'une prochaine session de conversation dans l'Esprit...

Tous les groupes sociaux élaborent, à travers les échanges qui se déroulent entre leurs membres, des normes collectives qui correspondent à des attitudes convenues. L'ensemble de

---

<sup>20</sup> Le Père Radcliff, a pris publiquement ses distance avec l'*Instruction de la Congrégation pour l'Éducation catholique sur les critères de discernement vocationnel au sujet des personnes présentant des tendances homosexuelles en vue de l'admission au séminaire et aux Ordres sacrés* publiée en novembre 2005 et a salué la publication du livre *Sodoma* de Frédéric Martel sur l'homosexualité au Vatican.



la démarche synodale pourra ainsi produire de nouvelles normes par un effet de groupe implicite ou explicite. Nous avons déjà noté une forme de banalisation des normes « déviantes » entre deux rédactions des documents synodaux : le DEC rendait compte de résistances locales à l'adoption de nouvelles normes morales concernant l'homosexualité, l'IL prend pour acquis que ces nouvelles normes seront intégrées par « l'église synodale ».

### **La dynamique propre au synode : une pensée dialectique ?**

Ce qui frappe le lecteur de l'IL est la dimension procédurale donnée à la synodalité. « *La structure de l'IL met en relation l'expérience vécue* » dit le document d'accompagnement (FAQ) : « *L'IL ne développe pas une compréhension théorique du terme 'synodalité', mais présente une vision dynamique qui articule la variété des manières dont la synodalité est vécue et comprise dans différentes parties du monde. Le texte et les fiches de travail mettent en évidence les caractéristiques de l'Église synodale qui ont émergé de l'expérience de ces deux années, et la manière de procéder qui a été identifiée comme un élément clé pour devenir de plus en plus une Église synodale.* », et plus loin : « *L'expérience est la clé d'interprétation du processus synodale* ». Ne craignant pas d'user de la tautologie, le même document reprend : « *Le processus synodal a permis - précisément grâce à l'expérience de la synodalité - une meilleure compréhension de ce qu'est la synodalité. (...), une compréhension progressive de la synodalité « de l'intérieur », qui ne dérive pas de l'énonciation d'un principe, d'une théorie ou d'une formule, mais qui part d'une volonté d'entrer dans un processus dynamique...* ».

Cette référence constante à l'expérience d'un processus dynamique, à une « praxis ecclésiale » pour reprendre une formule du Pape François (9 octobre 2021) n'est pas sans analogie avec la pensée dialectique. Celle-ci, de Hegel à Marx, enseigne que la réalité est dans le changement. Pour ces penseurs, le monde est le reflet d'un jeu de forces contraires : l'esprit pour Hegel, la matière pour Marx. Tout dans l'univers est en mouvement perpétuel, rien n'est stable. Dépassant volontairement le schéma de la dialectique socratique thèse-antithèse-synthèse, la dialectique hégélienne enseigne la conciliation des contraires, dans les choses comme dans l'esprit, selon le schéma affirmation-négation-négation de la négation. Là où la synthèse socratique se proposait pour objet d'atteindre la vérité, la dialectique hégélienne n'est qu'un processus sans fin par lequel l'idée se réalise à partir de sa mise en contradiction.

Karl Marx va, d'une part, remplacer l'idéalisme hégélien par le matérialisme dialectique, et d'autre part assigner à la dialectique la fonction de faire advenir une réalité nouvelle. Le principe marxiste de l'unification des contraires semble inspirer l'IL quand il énonce : « *la méthode synodale (...) a mis en évidence certaines tensions qui peuvent conduire à une plus grande unité* » (FAQ). Pour la pensée marxiste, la vérité n'a qu'un caractère provisoire qui découle de l'instabilité fondamentale du réel. Le syllogisme d'Aristote était fondé sur l'identité, le syllogisme marxiste est fondé sur le changement : « *Le vice fondamental de la pensée vulgaire consiste à se satisfaire de l'empreinte figée d'une réalité qui, elle, est en perpétuel mouvement* » (Léon Trotski, *L'ABC dialectique*). La dialectique marxiste est donc une méthode destinée non pas à décrire le monde, mais à faire advenir une réalité nouvelle. L'IL ne craint pas à son tour d'envisager un changement de la réalité à partir de certaines contradictions internes à l'Église catholique : « *Certaines des questions qui ont émergé de la consultation du Peuple de Dieu concernent des sujets sur lesquels il existe déjà un développement magistériel*



*et théologique auquel se référer. (...) Le fait que des questions continuent d'émerger sur des points de ce genre ne peut être écarté à la hâte, mais doit faire l'objet d'un discernement, et l'Assemblée synodale est un forum privilégié pour ce faire. (...) La réapparition d'une question est le signe d'un changement de réalité... » Et l'IL suggère plus loin une réponse à cette problématique sous forme de questionnement : « Comment les contributions et les expériences des Églises locales peuvent-elles être prises en compte et valorisées dans l'élaboration du Magistère et des normes ecclésiastiques au niveau universel ? » (IL B1 §3-6).*

Sautant le pas, l'IL aborde de front certaines de ces questions où il existe déjà des déclarations magistérielles, pour inviter les participants au synode à les considérer comme le signe d'un changement de réalité : « La plupart des Assemblées continentales ainsi que les synthèses de nombreuses Conférences épiscopales demandent que la question de l'accès des femmes au diaconat soit réexaminée. Peut-on l'envisager et comment ? » (IL B2 §3-4) ou ailleurs : « Est-il possible, comme le proposent certains continents, d'ouvrir une réflexion sur la possibilité de revoir, au moins dans certains domaines, la discipline sur l'accès au presbytérat d'hommes mariés ? » (IL B2 §4-9), pour conclure : « La consultation du Peuple de Dieu a mis en évidence le fait que devenir une Église plus synodale implique également une plus grande participation de tous au discernement, ce qui nécessite de repenser les processus de prise de décision » (IL B2.5-§c).

Cette brève lecture de l'IL chaussé des lunettes de la pensée marxiste invite à penser que le projet de transformation de l'Église catholique en église synodale s'apparente plus à une rupture qu'à une évolution. Bien entendu, cette lecture mériterait de plus amples réflexions. Toutefois, ce processus (volontairement ?) complexe et qui ne donne aux participants qu'une vision partielle de ce qui se produit, ajouté à des mécanismes de dynamique de groupe qui ne peuvent (volontairement ?) que renforcer la pression de conformité, se conjugue avec un mode de pensée dialectique fondé sur le primat du changement qui ne peut qu'interroger. Le présupposé de légitimité qui entoure « la consultation du peuple de Dieu » semble négliger la nature pécheresse de l'homme et la nécessité de la purification permanente de ses actes et de ses pensées dans le Christ Jésus. Il est d'ailleurs remarquable que le mot « péché » ne soit nulle part employé dans l'*Instrumentum Laboris*...



## VI. Notes d'un théologien <sup>21</sup>

« Je crains qu'il ne faille attendre encore un certain temps avant que l'on puisse repasser de cette caricature du renouvellement à une réforme réelle, même si les signes encourageants d'une nouvelle dynamique sont heureusement nombreux aujourd'hui. Je crois qu'il est important de soutenir énergiquement toutes ces forces qui doivent souvent mener un combat difficile, même au sein de leur propre communauté, contre la tendance actuelle. L'existence chrétienne exige en particulier de nos jours le courage d'être non-conformiste et d'être capable de résister aux arts d'adaptation qui tentent de s'ériger en voie du salut par la pratique des dynamiques de groupe. »

Joseph Ratzinger, *Église et théologie*, Paris, Mame, 1992, p. 199

Soit « le laïc est laïc, soit il ne l'est pas. Une théologie du laïcat, qui est menée comme une lutte pour une représentation proportionnelle dans le gouvernement de l'Église, est une caricature d'elle-même et le demeure, même si on cache ce malentendu derrière l'expression d'un "régime" synodal de l'Église. »

Joseph Ratzinger, « Les fondements anthropologiques de la fraternité », in *Dogme et annonce*, Paris, Parole et Silence, 2012, p. 225.

### Quelle autorité reconnaître à l'IL ?

Premier constat : **la pauvreté intellectuelle et rédactionnelle du document**. Le théologien est surpris devant la rédaction si faible et pauvre d'un tel document, dont l'interprétation est rendue plus difficile encore par l'emploi d'un jargon difficile à relier aux catégories théologiques et catéchétiques habituelles : « inclusif », « transparence », « redevabilité », « dynamiques de coresponsabilité », « processus décisionnels partagés », « organes de discernement » (IL, p. 46), etc.

De nombreux passages sont abstraits au point d'en devenir obscurs, par exemple :

*« De l'écoute du Peuple de Dieu émerge une appropriation et une compréhension progressives de la synodalité, "de l'intérieur", qui ainsi ne se déduit pas de l'énonciation d'un principe, d'une théorie ou d'une formule, mais a pour point de départ une disponibilité à entrer dans un processus dynamique constructive, respectueuse et priante de parole, d'écoute et de dialogue constructifs, respectueux et priants. À la base de ce processus, il y a l'acceptation, tant personnelle que communautaire, de ce qui est à la fois un don et un défi : être une Église de sœurs et de frères en Christ qui s'écoutent les uns les autres et qui, ce faisant, sont progressivement transformés par l'Esprit (n° 18). »*

*« Pour inclure authentiquement tout le monde, il est nécessaire d'entrer dans le mystère du Christ, en se laissant former et transformer par la manière dont il a vécu le rapport entre amour et vérité (n° 27). »*

Il est question de rendre le langage de l'Église « attrayant » au service de l'« efficacité » de l'annonce de l'Évangile (n° 60). Ce point illustre l'un des buts visés, selon le cardinal Hollerich : ne pas perdre le contact avec le monde tel qu'il est aujourd'hui. Évidemment, tout cela pose

---

<sup>21</sup> Cette partie est le fruit de la collaboration de personnes représentant la diversité des états de vie dans l'Église : vie consacrée, sacerdoce, laïcat.



le problème de la conception qu'on se fait de la conversion, de l'acte de foi, et de l'efficacité de l'Église (est-elle efficace d'abord par ses structures ou par sa sainteté ?).

Par ailleurs, l'IL développe une rhétorique et des notions dont l'origine et le fondement ne sont pas explicités. Par exemple, il parle du « droit des baptisés » à une « participation active ». De quoi parle-t-on, d'où cela vient-il ? De même, lorsqu'on parle « d'accueil de tous » ou « d'ouverture à tous », de quoi parle-t-on ? D'accompagnement ou d'accès aux sacrements <sup>22</sup> ? En plusieurs passages, l'IL fait le constat, comme s'il était évident, que la vie de l'Église présente des lacunes par rapport aux objectifs visés par le synode. On ne voit pas bien d'où sortent beaucoup de ces affirmations. Même si l'on suppose qu'elles étaient contenues dans les documents de l'étape continentale du synode (voir n° 10), cela ne suffit pas à les fonder, à les expliquer, à les justifier.

Cela conduit à une première question : **quelle autorité reconnaître à ce document ?** Il n'est pas un document magistériel, ce qui est d'ailleurs affirmé expressément au n°10. Toutefois, ce document se présente comme une étape nécessaire du processus adopté pour la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, même si le Pape conserve ensuite toute la liberté de rédiger le document final comme il l'entend. L'autorité de l'IL dépend de l'autorité du synode (très faible : celui-ci n'a qu'un rôle consultatif). D'ailleurs l'actuel processus synodal sort du cadre d'un synode d'évêques défini par le Code de droit canon, notamment parce que la composition de l'assemblée inclut à égalité de vote des personnes laïques. Enfin, ce synode est-il vraiment représentatif ? Dans leur synthèse nationale, les évêques de France ont pris certaines distances vis-à-vis du processus synodal, constatant que des pans entiers de l'Église n'avaient pas participé. De même, lors de la présentation officielle de l'IL, il a été constaté que les prêtres avaient peu participé.

Un problème fondamental : **la prétention ahurissante de l'IL que la démarche synodale, dans toutes ses phases, fait entendre la voix du Saint-Esprit** (voir par exemple n° 16). Cette prétention englobe toute la procédure, depuis la réunion de quelques baptisés s'adonnant à la « conversation dans l'Esprit » jusqu'aux travaux de l'Assemblée synodale : « le protagoniste du synode est l'Esprit Saint », dit François (n° 17).

On ne voit pas sur quoi reposerait pareille prétention. Au sens strict, il n'existe que deux cas où la foi demande aux catholiques de croire à une parole humaine comme venant de Dieu :

- dans le cas des Saintes Écritures divinement inspirées,
- quand le *magistère* suprême (le Pape, ou tous les évêques avec le Pape, par exemple dans un concile) enseigne infailliblement, en proposant une vérité à croire comme révélée <sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Cf. les réponses du Pape dans l'avion au retour de Lisbonne : <https://www.lisboa2023.org/fr/article/mots-du-Pape-sur-le-vol-de-retour> [page consultée le 3 octobre 2023].

<sup>23</sup> C'est oublier non seulement la distinction entre inspiration et assistance mais aussi les différents degrés et conditions de l'assistance divine dont l'Église peut se prévaloir. *L'inspiration* est une motion divine pour faire concevoir et exprimer une vérité. Dieu est l'agent principal, il meut un homme de l'intérieur, comme son instrument. En vertu de cette motion, l'homme conçoit, élabore et exprime correctement la vérité que Dieu veut qu'il communique, soit oralement (inspiration prophétique), soit par écrit (inspiration des Écritures). *L'assistance infaillible* est un secours divin en vertu duquel le sujet humain qui en bénéficie *propose* sans erreur la parole de Dieu révélée ou inspirée. Outre cette assistance infaillible, il y a une assistance non infaillible qui garantit ce que le magistère suprême enseigne directement, mais sans référence à la Révélation.



L'Église possède un *magistère*, c'est-à-dire le pouvoir officiel d'enseigner au nom de Jésus-Christ. Or, en choisissant la voie synodale, le Pape évite les conditions permettant à l'Église d'exercer son magistère. L'IL reconnaît (n° 10) que les documents produits durant le processus synodal ne sont pas un exercice du magistère. Peut-on prétendre transmettre la voix du Saint-Esprit, alors qu'on évite d'enseigner en son nom ?

Certes, Dieu – donc le Saint-Esprit – soutient son Église par sa grâce. Mais Dieu permet aussi quotidiennement que les membres de son Église commettent des erreurs et des fautes. Il permet que les pasteurs, Pape compris, errent dans l'exercice de leur charge. Dans le passé, des assemblées de chrétiens dépourvues de l'autorité suprême (par exemple le concile de Bâle au XV<sup>e</sup> s. ou le synode de Pistoie en 1786), se crurent autorisées à réformer l'Église. Leurs erreurs furent désavouées par le magistère authentique.

À défaut d'autorité magistérielle pour fonder ses propositions des réformes, l'IL semble vouloir s'autoriser du *sensus fidelium*, le sentiment commun des fidèles<sup>24</sup>. Par la foi, il connaît le contenu de la révélation non seulement d'une façon formulée (connaissance doctrinale qui varie selon l'instruction de chacun), mais aussi par une sorte de familiarité instinctive (un peu comme un enfant reconnaît sa mère sans pouvoir la définir). Si donc le sentiment commun des catholiques (clergé compris), s'accorde sur un point de doctrine, cela peut signifier que ce point est de foi. Souvent ce sens se manifeste par un rejet instinctif de l'erreur. Ainsi, lorsqu'au V<sup>e</sup> siècle Nestorius, s'armant de subtilités théologiques, nia la maternité divine de Marie, le peuple chrétien se leva spontanément pour défendre l'appellation « Mère de Dieu ».

On peut se demander si la conception du *sensus fidei fidelium* présentée par l'IL respecte *Lumen Gentium* 12 : les conditions pour invoquer ce *sensus fidei* semblent oubliées<sup>25</sup>. La dimension collective du *sensus fidei* est laissée de côté en faveur d'une interprétation très subjective et individualiste. Certains passages du document font du « Peuple de Dieu » le lieu théologique de manifestation, pour ne pas dire révélation, du Saint-Esprit. Dans le même ordre d'idées, les migrants sont considérés comme un « signe des temps » et un « paradigme » « capable d'illuminer notre temps » (Cf B 1.1 c, citant François). Sur quoi se fonde-t-on pour leur reconnaître la valeur d'un « paradigme » ? Des exemples comme celui-ci, qu'on pourrait multiplier, montrent la sophistication de l'IL : les questions ou les problématiques posées indiquent souvent la réponse qu'on a déjà choisi d'obtenir.

La prétention de la démarche synodale à faire entendre la voix de l'Esprit de Dieu ouvre la voie à tout. **Quel est alors le but de ce synode selon l'IL ?**

1/ Le but immédiat est la synodalité de l'Église. Celle-ci est définie comme suit : basée sur la dignité commune qui découle du baptême ; co-responsabilité ; désir d'une Église de plus en plus synodale dans ses institutions, ses structures et ses procédures ; une Église de l'écoute, une Église humble ; une Église de la rencontre et du dialogue ; qui pratique la culture de la rencontre et du dialogue et « n'a pas peur de la diversité qu'elle porte, mais la valorise sans la réduire à l'uniformité » ; qui affronte « l'appel à une compréhension plus profonde de la relation entre amour et vérité » ; qui a la capacité « de gérer les tensions sans se laisser écraser

<sup>24</sup> Cf. Charles Journet, *Le Message révélé*, DDB, 1964, pp. 87-90.

<sup>25</sup> L'IL se réfère au document de la Commission Théologique Internationale, *Le sensus fidei dans la vie de l'Église* (2014), mais ne semble pas en tenir compte pour le fond ! (voir les remarques en annexe).



par elles » ; qui essaye de « marcher ensemble » en nous mettant en contact « avec l'appréhension salutaire de l'incomplétude » ; par suite aussi « une Église du discernement ».

2/ Ces traits sont des « caractéristiques » d'une Église synodale. L'IL reformule-t-il les propriétés classiques reconnues de l'Église (une, sainte, catholique, apostolique, romaine...) s'agit-il de « re-former » de l'Église ? S'agit-il de défendre certaines « vertus » dans la vie de l'Église (humilité, dialogue, capacité d'affronter des questions et des contextes culturels neufs...) ou bien d'une certaine « refondation » ? Les rédacteurs semblent avoir eu conscience de la difficulté d'afficher un objectif de « refondation » au n° 26 : « *la synodalité se révèle être une dimension constitutive de l'Église depuis ses origines, même si elle est encore en voie de concrétisation* » selon « *un appel radical à la conversion, au changement, à la prière et à l'action qui s'adresse à tous* ». Cependant, la suite du texte laisse entendre que cette « concrétisation » est jusqu'ici restée en germe puisqu'il s'agit de « *construire ensemble, de manière synodale, une Église attractive et concrète : une Église ouverte dans laquelle tous et toutes se sentent bienvenus* ». Dans ce sens, les fiches de travail sont rédigées de telle sorte que l'on comprenne que tout est à construire à *partir de zéro* : il faut renouveler la vie liturgique, renouveler le service épiscopal, renouveler le service de l'autorité, renouveler la formation des prêtres (qui vient pourtant de faire l'objet d'une nouvelle *ratio fundamentalis*), et se préparer à des « débordements de la grâce » (voir *infra*), etc. etc. etc. (cf. n° 15).

3/ Le seul plan explicitement mis en avant par l'IL consiste dans les trois thèmes mission - communion - participation. Ces trois thèmes s'enchaînent : la communion, entretenue par la participation, est missionnaire. Il est possible de trouver dans cet enchaînement des relents de matérialisme (marxiste ?), dans la mesure où la participation est comprise comme une participation aux structures et aux institutions (« dynamiques de coresponsabilité », « processus décisionnels partagés », « organes de discernement », p. 46 et *passim*). L'IL ne rappelle pas assez que l'unité de l'Église, Corps mystique du Christ, **vient de la Foi et des sacrements de la Foi**. Bien que le document s'en défende, il y a là un affaissement de l'Église au niveau sociologique <sup>26</sup>.

De plus, l'enchaînement mission - communion - participation est équivoque.

- S'il s'agit de réformer institutions et pratiques ecclésiales humaines pour les rendre plus « vertueuses » ou plus « efficaces », il n'y a rien à objecter à une aussi louable intention.
- S'il s'agit de changer la structure même de l'Église, telle qu'elle a été instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ et transmise par la Tradition, cela nous écarte de la Foi.

Hélas, la deuxième lecture semble devoir s'imposer : cf. B 3.2 : « *Comment pouvons-nous faire évoluer les pratiques de discernement et les processus de prise de décision d'une manière authentiquement synodale, en renforçant le rôle moteur de l'Esprit ?* » Dire que de nouvelles répartitions de l'autorité peuvent renforcer le « rôle moteur » de l'Esprit de Dieu revient à nier l'institution divine de l'Église, telle qu'elle existe actuellement.

L'IL n'appelle pas à la conversion personnelle ni à la sanctification des membres de l'Église, chacun à sa place dans le Corps mystique. Où sont passées, dans la rédaction de l'IL, la

---

<sup>26</sup> Ce serait d'ailleurs un moyen de « sauver » l'IL, en l'interprétant comme une proposition de réforme au point de vue de l'organisation humaine. On viserait uniquement certains aspects conjoncturels et historiques de la vie de l'Église, non ses structures essentielles, qui, étant d'institution divine, ne sauraient être visées.



distinction de la nature et de la grâce, la distinction des ordres temporel et spirituel ? Les solutions proposées semblent purement sociologiques. Même lorsque le texte cherche (régulièrement) à atténuer certaines des critiques qu'il encourt, l'ambiguïté demeure. Ainsi au n° 49 : « *la vie synodale, dit l'IL, n'est pas une stratégie d'organisation de l'Église* » – dont acte ! – « *mais l'expérience de parvenir à trouver une unité qui intègre la diversité sans l'effacer, parce qu'elle est fondée sur l'union avec Dieu dans la confession d'une même foi* ». À ce niveau, parler de « trouver une unité », quelle que soit la manière dont on la qualifie, comme si le principe de l'unité parfaite de l'Église n'était pas déjà donné, est particulièrement grave.

### Quelle conception de l'Église dans l'IL ?

La volonté d'associer les laïcs au gouvernement de l'Église se heurte à l'enseignement de *Lumen Gentium* sur les trois dons (*tria munera*). Vatican II, en effet, rappelle que le baptême confère à tout chrétien la qualité de *prêtre, prophète et roi* en vertu d'une participation au sacerdoce du Christ. Par l'ordination, le prêtre reçoit en outre une participation au Christ Tête de l'Église. Ainsi, selon le concile, le pouvoir de gouvernement dans l'Église s'enracine dans le pouvoir d'ordre reçu par l'ordination sacrée<sup>27</sup>.

Depuis plusieurs années, certains réfléchissent au moyen de contourner cet obstacle conciliaire, en laissant de côté les *tria munera* et en insistant sur la mission<sup>28</sup>. Avec l'IL, nous y arrivons. L'Église est présentée à partir du baptême, de l'appel missionnaire qui en résulte et de la dignité des baptisés, qui leur donnerai un droit à une participation active au *gouvernement* de l'Église. Ici encore, le document se défend explicitement de s'abaisser à une conception démocratique de l'Église. Cependant, cette notion même de « droit des baptisés » le dément. Chaque baptisé, en tant que tel, est selon l'IL potentiellement ministre et détenteur de charismes propres. La même « dignité » et les mêmes « droits » sont reconnus à tous les baptisés, qu'ils soient catholiques, orthodoxes, protestants...

Pour lire l'IL dans une perspective catholique, il faut citer les quelques passages où l'Église est aussi présentée comme « hiérarchique ». Cependant, ces rappels semblent être de pure forme et vont à rebours du mouvement général du texte, puisque celui-ci enjoint l'Église à devenir « synodale » et estompe le caractère propre du sacrement de l'ordre pour mettre en avant le sacrement du baptême dans une « Église toute ministérielle ».

<sup>27</sup> Cf. le document de la Congrégation pour le culte divin, *Varietates legitimae*, 25 janvier 1994 : « On peut synthétiser ainsi les caractéristiques qui différencient le sacerdoce ministériel des évêques et des prêtres du sacerdoce commun des fidèles, et qui tracent donc aussi les limites de la collaboration de ceux-ci au ministère sacré : a) le sacerdoce ministériel a sa racine dans la succession apostolique, et est doté d'un pouvoir sacré (Cf. *Lumen gentium*, nn. 10; 18; 27; 28; *Presbyterorum Ordinis*, nn. 2; 6 ; *CEC* nn. 1538; 1576), lequel consiste dans la faculté et la responsabilité d'agir en la personne du Christ Tête et Pasteur ; b) il fait des ministres sacrés les serviteurs du Christ et de l'Église, par le moyen de la proclamation avec autorité de la parole de Dieu, de la célébration des sacrements et de la conduite pastorale des fidèles. Poser les fondements du ministère ordonné dans la succession apostolique, en tant que ce ministère continue la mission reçue des Apôtres de la part du Christ, est un point essentiel de la doctrine ecclésiologique catholique. »

<sup>28</sup> Voir, par exemple, Alphonse Borras, « *La sacra potestas, la seule voie pour la participation des laïcs au gouvernement de l'Église ?* », in *NRT* 144-4 (2022), pp. 612-628. Citons le résumé de l'article : « Ce concile [Vatican II] a mis en valeur la trilogie des fonctions prophétique, sacerdotale et royale (*tria munera*) conférées par la consécration épiscopale : [...] il y a légitimement lieu de se demander si, plutôt que de partir du "pouvoir sacré" (des clercs), il ne faudrait pas partir de la communauté ecclésiale et de sa mission, savoir de sa *cura animarum*, pour envisager la participation des laïcs au gouvernement des communautés ».



Combien différente était la vue d'un laïc comme Carlo Acutis ! D'après sa mère, l'adolescent affirmait que l'unité vient de la Foi et des sacrements et que l'union vient de la hiérarchie : « Carlo était bien conscient que, d'un point de vue organisationnel, la hiérarchie agit comme une union. L'union, disait-il, pas l'unité. L'unité est procurée par la foi et les sacrements. L'union et maintenue par la hiérarchie légitimement constituée et qui agit légalement <sup>29</sup>. »

Au fond, l'IL paraît bien renverser toute l'idée de la « nouvelle évangélisation » promue par Jean-Paul II puis par Benoît XVI – celle d'une hiérarchie au soutien des fidèles laïcs qui, dans le monde, deviennent d'autant plus missionnaires qu'ils laissent le Christ vivre en eux. L'IL ne parle pas de la sainteté et de son lien avec l'évangélisation. Comme il perd la référence aux vertus théologiques et à l'ordre sacramentel qui fait l'unité du Corps mystique autour de l'Eucharistie, il ne peut voir dans la « participation active » des baptisés qu'une participation aux structures de gouvernement.

Certes, l'IL affirme que la communion rayonnera d'autant mieux qu'elle sera davantage affermie par le renforcement de la synodalité de l'Église (cela serait acceptable moyennant une définition précise des termes, si l'on conçoit la communion en termes théologiques : même foi, mêmes sacrements, même pasteurs – cf. n° 46) ; mais l'ensemble du document demande plutôt la conversion *de l'Église elle-même*... comme si la mission des baptisés visait davantage à convertir l'Église qu'à convertir le monde, aux yeux duquel il faut rester « attrayant ».

Il y a bien « démocratisation » et « protestantisation » de la conception de l'Église, malgré les dénégations du n° 48, aussitôt contredites par l'« analogie » faite entre l'assemblée synodale et « l'Assemblée liturgique » (la Messe ?) : « Dans une assemblée synodale, le Christ se rend présent et agit. Il transforme l'histoire et la vie quotidienne, envoie l'Esprit pour conduire l'Église à trouver un consensus sur la manière de marcher ensemble vers le Royaume et d'aider l'humanité à avancer vers l'unité... »

Que deviennent la Messe et la structure sacramentelle de l'Église (voir, dans le même sens, n° 35) ? Pendant la crise du Covid, le cardinal Grech s'était singularisé en affirmant qu'on avait d'autres moyens que la Messe de faire l'expérience de Dieu <sup>30</sup>. Il reste sur cette ligne comme secrétaire du Synode.

### **Le « progressisme » théologique de l'IL**

La vision de l'IL est « progressiste », pas seulement au sens des catégories utilisées depuis quelques décennies pour schématiser les différentes sensibilités dans l'Église, mais plutôt dans une perspective presque hégélienne de l'Église, de la théologie, et de la Révélation si, ce que toute la procédure synodale sous-entend (le Pape l'a dit expressément), l'Esprit Saint pourrait

<sup>29</sup> Antonia Salzano Acutis, Paolo Rodari, *Le secret de mon fils, Carlo Acutis*, Paris, Artège, 2022.

<sup>30</sup> Interview dans la *Civiltà Cattolica* par Antonio Spadaro, S.J. et Simone Sereni, 23 Oct. 2020 : « Il est donc préoccupant que quelqu'un se sente perdu en dehors du contexte eucharistique ou du culte, car cela montre une ignorance des autres manières de s'engager dans le mystère. Cela indique non seulement qu'il y a un certain analphabétisme spirituel, mais c'est la preuve de l'insuffisance de la pratique pastorale actuelle. Il est très probable que, dans un passé récent, notre activité pastorale ait cherché à conduire aux sacrements et non à conduire – à travers les sacrements – à la vie chrétienne. » [page consultée le 10 septembre 2023].



conduire l'Assemblée synodale au-delà de ce qu'il est permis d'imaginer aujourd'hui dans l'Église. Or, par définition, ce que l'on peut imaginer correspond à ce que l'Église a enseigné jusqu'à maintenant.

Justement, le synode tente de rouvrir des discussions closes à maintes reprises par le magistère, et propose les mêmes objectifs que ceux du chemin synodal allemand :

- « Accueil » des LGBTQ+ et des divorcés remariés (fiche B.1.2.a et question 6).
- Diaconat des femmes (fiche B.2.3 question 4)
- Accès des laïcs au ministère (fiches B.2.2 et B.2.4) et au gouvernement de l'Église (n° 56-60, fiche B.2.3 ; B.2.5 et toutes les fiches B.3).
- Abandon du célibat exclusif pour les prêtres latins (fiche B.2.4. question 9).
- Une « nouvelle compréhension du ministère épiscopal » (fiche B.2.5.d)
- Autonomie doctrinale des Conférences épiscopales (fiche B.3.4).

Le texte explique que l'assemblée synodale se tiendra en deux temps pour permettre l'approfondissement théologique, canonique, spirituel et pastoral des conclusions de la première étape (n° 43). En ce sens, le passage paradigmatique de l'IL se trouve dans l'introduction de présentation des fiches de travail : *« Un autre cas serait celui où la réapparition d'une question est le signe d'un changement de réalité ou de la nécessité d'une « débordement » de la Grâce, qui exige de revenir à l'interrogation du Dépôt de la Foi et de la Tradition vivante de l'Église... »* (voir aussi n° 15). (...) *« Chaque fois que nous rencontrons un être humain dans l'amour, nous nous mettons dans une condition qui nous permet de découvrir quelque chose de nouveau de Dieu (n° 40). »*

S'agissant de l'accueil de tous, cela conduit à mettre en avant cette vision de l'Évangile : *« Quelles mesures une Église synodale peut-elle prendre pour imiter de plus en plus son Maître et Seigneur, qui marche avec tous dans un amour inconditionnel et qui proclame la plénitude de la vérité de l'Évangile ? »* (fiche de travail B 1.2. « Question de discernement »). À ce train-là, l'interrogation du dépôt de la foi risque de laisser vite de côté des pans entiers de l'Évangile...



## Annexes : références et vocabulaire de l'IL

Un rapide coup d'œil sur les caractéristiques matérielles – ses références doctrinales et son vocabulaire – semble confirmer une certaine logique de rupture.

### A. Les références doctrinales de l'*Instrumentum Laboris*

Les références de l'IL sont Vatican II (rien pour le magistère antérieur – d'ailleurs des passages de Vatican II sont sollicités de manière erronée) ; Jean-Paul II (très peu et sans grande portée) ; et surtout le Pape François. Les seuls documents que l'*Instrumentum laboris* invite explicitement à « mettre en œuvre » sont *Amoris laetitia* et *Christus vivit* du Pape François (n° 15).

#### 44 références au Concile Vatican II (dont 35 à *Lumen Gentium*)

- *Apostolicum Actuositatem* cité x 1
- *Ad Gentes* x 1
- *Dei Verbum* x 2
- *Gaudium et Spes* x 1
- *Lumen Gentium* x 35
- *Sacrosanctum Concilium* x 2
- *Unitatis Redintegratio* x 2

#### 4 références à Saint Jean-Paul II et à ses collaborateurs

- Encyclique *Centesimus annus* (1<sup>er</sup> mai 1991), citée au n° 54 : « *Contribuer activement au bien commun de l'humanité* » (CA 34) est une composante inaliénable de la dignité de la personne, y compris au sein de la communauté chrétienne. »
- Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici* (30 décembre 1988), citée au n° 44 « *La communion et la mission sont profondément unies, elles s'interpénètrent et s'impliquent mutuellement, au point que la communion est la source et en même temps le fruit de la mission : la communion est missionnaire et la mission est pour la communion.* »
- Encyclique *Ut unum sint* (25 mai 1995), citée dans la fiche B.1.4 question 6 : « *trouver une forme d'exercice de la primauté qui, sans renoncer à l'essentiel de sa mission, soit ouverte à une situation nouvelle* ».
- Instruction de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, *Varietates legitimae*, 25 janvier 1994 (fiche B.2.1.a).

#### 34 références à François et à ses collaborateurs

- Exhortation apostolique post-synodale *Christus vivit* (25 mars 2019) cité x 2
- Constitution apostolique *Episcopalis communio* (15 septembre 2018) mentionnée à la fiche B.3.5.
- Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013) x 8
- Encyclique *Fratelli tutti* (3 octobre 2020) x 1
- Constitution apostolique *Praedicate Evangelium* (19 mars 2022) x 2



- *Discours pour la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'institution du Synode des évêques,*
- 17 octobre 2015 **x 4**
- *Temps de réflexion pour le début du processus synodal, 9 octobre 2021 x 2*
- *Discours à Sa Sainteté Mar Awa III Catholicos-Patriarche de l'Église assyrienne de l'Est, 19 novembre 2022 x 1*
- *Discours à la prière œcuménique, Centre œcuménique du COE (Genève), 21 juin 2018 x 1.*
- *Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre *Iuvenescit Ecclesia* aux évêques de l'Église catholique sur le rapport entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église, 15 mai 2016 : **référence** au n° 54.*
- *Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, *L'évêque et l'unité des chrétiens. Vademecum œcuménique*, 5 juin 2020, **cité** dans la fiche B.1.4, Question 5.*

Secrétairerie Générale du synode,

- *Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel. Document final de la XV<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, 27 octobre 2018 **cité x 2***
- *Pour une Église synodale : communion, participation, mission. Document Préparatoire (2021) x 3*
- *« Élargis l'espace de ta tente » (Is 54,2). Document de Travail pour l'Étape Continentale (2022) x 5*

## **B. Vatican II sollicité à contre-sens à propos du *sensus fidei***

Quoiqu'il cite fréquemment le dernier concile, l'IL n'en respecte pas toujours le contenu. Citons la fiche B.1.4 (c'est nous qui soulignons.) :

*« Comment une Église synodale peut-elle mieux remplir sa mission grâce à un engagement œcuménique renouvelé ? [...]. L'engagement de construire une Église synodale a plusieurs implications œcuméniques : a) dans l'unique baptême, **tous les chrétiens participent au sensus fidei** ou sens surnaturel de la foi (cf. LG 12), c'est pourquoi, dans une Église synodale, **tous doivent être écoutés attentivement** (...). »*

Cela est dit dans le contexte de « l'engagement œcuménique » : tous les chrétiens, qu'ils soient catholiques, protestants, agnostiques, etc. doivent être écoutés, pourvu qu'ils aient reçu le baptême. Tout en s'y référant, l'IL contredit la doctrine catholique reprise par *Lumen Gentium*, n° 12, selon laquelle le *sensus fidei* suppose la fidélité au magistère (nous soulignons) : « *Le Peuple saint de Dieu participe aussi de la fonction prophétique du Christ ; il répand son vivant témoignage avant tout par une vie de foi et de charité, il offre à Dieu un sacrifice de louange, le fruit de lèvres qui célèbrent son Nom (cf. He 13, 15). **La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. 1 Jn 2, 20.27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, « des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs », elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel. Grâce en effet***



à ce sens de la foi qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité, et **sous la conduite du magistère sacré**, pourvu qu'il lui **obéisse fidèlement**, le Peuple de Dieu reçoit non plus une parole humaine, mais véritablement la Parole de Dieu (cf. 1 Th 2, 13), il **s'attache indéfectiblement à la foi transmise** aux saints une fois pour toutes (cf. Jude 3), il y pénètre plus profondément par un jugement droit et la met plus parfaitement en œuvre dans sa vie. »

L'IL se réfère au document de la CTI, *Le sensus fidei dans la vie de l'Église* (2014), mais ne semble pas en tenir compte pour le fond ! Citons le n° 77 dudit document : « *Le magistère juge également avec autorité si les opinions qui sont présentes dans le peuple de Dieu, et qui peuvent apparaître comme le sensus fidelium, correspondent réellement à la vérité de la Tradition reçue des Apôtres. Comme le dit Newman : « Le don permettant de discerner, de discriminer, de définir, de promulguer et de donner force de loi à une partie quelconque de la tradition réside exclusivement dans l'Ecclesia docens » [Newman, On Consulting the Faithful, p. 63]. Ainsi, le jugement concernant l'authenticité du sensus fidelium appartient en dernière analyse non aux fidèles eux-mêmes ni à la théologie, mais au magistère. Néanmoins, comme on l'a déjà souligné, la foi dont le magistère est le serviteur est la foi de l'Église, qui est vivante dans tous les fidèles ; c'est donc toujours dans la vie de communion de l'Église que le magistère exerce son ministère essentiel de surveillance. »*

### C . Le vocabulaire de l'IL comparé à celui de *Lumen Gentium*.

*Lumen Gentium* est le document de Vatican II le plus souvent cité dans l'IL (35 fois contre 1 ou 2 fois pour les autres documents cités). Comparons les occurrences de certains mots importants dans l'IL et respectivement dans le texte conciliaire.

1. Quelques termes perdus – aucune occurrence dans l'*Instrumentum Laboris* (les chiffres indiquent l'occurrence du mot dans *Lumen Gentium*) :

adorer / adoration	7
alliance	7
âme	18
chasteté	2
commandement	7
consécration	17
continence	2
croix	11
épouse (l'Église)	4
époux (le Christ)	4
éternel / éternité	21
obéir / obéissance	20
péché / pécheur	18
perfection	16
pureté	2
sacrifice	16
sainteté	41



sauver / sauveur	15
vertus	9

2. Quelques termes nouveaux et leur occurrence dans l'*Instrumentum Laboris* (**aucune occurrence dans *Lumen Gentium***) :

consensus	7
coresponsabilité	19
créativité / créatif	4
discernement	93
dynamique / dynamisme	38
écoute (le nom)	55
Église synodale	98
émerger	18
exercice de l'autorité	13
polarisation	4
processus	86
synodal (autre Église s.)	159
synodalité	42
tensions	13
transparence	12

3. Quelques termes communs aux deux documents, présentant un taux d'occurrence très différent :

	<i>Lumen Gentium</i>	<i>Instrumentum Laboris</i>
abus	1	20
grâce	66	7
institutions	3	28
participation	10	64
structures	1	39



## Table des matières

I- Plan et contenu de l' <i>Instrumentum Laboris</i> .....	2
II- Les synodes dans la tradition de l'Église .....	3
Le mot.....	3
La chose .....	4
Le droit.....	5
III- Synodalité et Église synodale dans l' <i>Instrumentum laboris</i> .....	5
IV- Une méthode : la « conversation dans l'Esprit » .....	7
Une méthode qui semble s'inspirer de la dynamique des groupes.....	8
Des questions non résolues.....	10
V. Les ambiguïtés procédurales de la méthode.....	12
La dimension dynamique du synode.....	12
Cinq étapes.....	12
« Écoute » avec filtre .....	15
L'altération de l'identité épiscopale de l'assemblée.....	16
La dynamique propre au synode : une pensée dialectique ?.....	18
VI. Notes d'un théologien .....	20
Quelle autorité reconnaître à l'IL ?.....	20
Quelle conception de l'Église dans l'IL ? .....	24
Le « progressisme » théologique de l'IL.....	25
Annexes : références et vocabulaire de l'IL.....	27
A. Les références doctrinales de l' <i>Instrumentum Laboris</i> .....	27
B. Vatican II sollicité à contre-sens à propos du <i>sensus fidei</i> .....	28
C. Le vocabulaire de l'IL comparé à celui de <i>Lumen Gentium</i> . .....	29